

*Initiatives parlementaires*

appris beaucoup de choses. Qui sait si un jour, je n'aurais pas moi-même acquis une expérience suffisante à la Chambre pour lui apprendre à mon tour certaines choses.

En attendant, c'est un plaisir de parler en faveur de ce projet de loi. Le public s'attend en effet de nos jours à une plus grande transparence de la part du gouvernement. Comme le député vient de le dire avec tant d'éloquence, nous devons en tant que députés accepter que nos salaires et les avantages sociaux dont nous bénéficions fassent l'objet d'un examen rigoureux de la part du public. C'est peut-être là un principe qui devrait être suivi, sinon par toutes les personnes travaillant pour le gouvernement—puisque dans le cas de celles qui travaillent à contrat ou font l'objet de nominations par la Commission de la fonction publique, ces informations sont essentiellement disponibles—du moins par les personnes nommées par décret, qui sont celles auxquelles le député fait allusion.

Il ne les a pas cités nommément mais j'imagine que les sous-ministres, les ambassadeurs de même que les personnes travaillant au cabinet du premier ministre ou pour les ministres ou encore les personnes qui font partie de conseils ou de commissions, tous seraient également visés. Le public compte en tous cas qu'ils le seront car il s'attend à une plus grande transparence de la part du gouvernement.

Cela présente cependant un danger. Il s'agit, disons-le très ouvertement, du tort que peuvent causer des gens animés de certaines aspirations, et ils ne s'en priveront pas, par exemple des groupes de pression comme la National Citizens Coalition, qui utilise des données comme les émoluments des députés pour attiser l'hostilité publique ou même pour leurs propres activités de collecte de fonds. Je ne prétends pas que c'est ce qui les motive; ce serait attribuer des motifs, et je ne le veux pas. Il faut cependant s'interroger de temps en temps à ce sujet.

Il est important que les contribuables se rendent compte que si nous voulons des gens compétents au service de l'État, qu'il s'agisse de députés ou de présidents de sociétés d'État, nous devons être prêts à payer des traitements relativement compétitifs.

Il est intéressant de constater que cela semble être le cas, du moins certes en ce qui a trait aux sociétés d'État, si je puis croire ce que j'ai lu ce matin dans le *Globe and Mail* à propos des arrangements concernant M. Hopper. Je n'ai certainement rien à reprocher à M. Hopper, mais j'accepterais volontiers de vivre le reste de ma vie avec les prestations de départ qu'il est censé recevoir. Je pense qu'il s'agit d'une indemnité de cessation de fonctions de

1,2 million de dollars plus une pension de 280 000 \$ par année. Par ailleurs, les dirigeants de grandes entreprises d'importance comparable obtiennent probablement des prestations de départ aussi généreuses.

Nous devons être bien conscients d'une chose: nous voulons bien sûr répondre à ce désir de transparence que le public souhaite voir au gouvernement, car le public a le droit de savoir combien il paie les gens qui sont à son service, mais il faut en même temps faire en sorte que cela ne devienne pas une cause de discorde attisée par des gens qui veulent descendre les titulaires de fonctions élevées.

Cela m'étonne toujours de voir que les gens trouvent épouvantable qu'un serviteur de l'État gagne 100 000 \$ par année, un montant qui leur paraît exorbitant, alors que ça ne semble déranger personne qu'on paie un joueur de baseball 6 ou 7 millions de dollars par année pour jouer au baseball, qu'il soit ou non productif, pourrais-je ajouter. Les gens disent parfois: «Oui, mais les politiques ne sont pas toujours productifs.» Les joueurs de baseball ne le sont pas toujours non plus, mais ils touchent leur salaire de plusieurs millions de dollars.

Il y a donc là un risque de mesquinerie.

Il y a d'autres choses qui nuisent à notre image auprès de la population, et mon collègue en a mentionné une. Je veux parler ici du cumul de pensions et de traitements, concept que je n'approuve pas du tout. Je pensais qu'il y avait un principe selon lequel on ne peut pas toucher deux traitements de l'État en même temps. Cependant, on peut toucher une pension, puis retourner travailler pour l'État et toucher un traitement sans cesser de toucher la pension. Cela me dérange beaucoup, qu'il s'agisse de députés qui vont ensuite travailler dans d'autres services gouvernementaux ou de n'importe quel d'autre dans le secteur public. Je crois qu'il devrait y avoir un mécanisme permettant aux gens qui retournent travailler pour le gouvernement de continuer d'accumuler des prestations. Ces gens ne devraient pas toucher un traitement et une pension en même temps.

Cela s'applique aussi aux modalités du régime de pension dont on a beaucoup parlé ici. Bien que le projet de loi à l'étude ne porte pas sur le régime de pension des députés, je crois fermement depuis longtemps—et je suis d'ailleurs en train de faire rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet—que la caractéristique la plus inacceptable de ce régime, c'est qu'il n'y a pas d'âge minimum pour commencer à recevoir des prestations. Je crois que nous devrions changer cela et préciser un âge minimum d'environ 55 ans. Si nous nous débarrassions aussi du cumul de traitement et de pension, nous élimine-